

19 JUIN 2000

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROMONT, tenue le 19 juin 2000 à 16:00 heures à la salle du conseil au 88, boulevard de Bromont à Bromont et à laquelle sont présents Messieurs les conseillers :

ONIL COUTURE

**PAUL M. ROLLAND
JEAN-GUY TARTE
JEAN-JACQUES BOISVERT**

Messieurs les conseillers **JEAN McMASTER** et **PIERRE BRASSARD** sont absents de leur siège.

FORMANT QUORUM et siégeant sous la présidence de la mairesse, Madame **PAULINE QUINLAN**

L'avis de convocation de la présente séance a été dûment signifié.

Monsieur **ANDRÉ BENOÎT**, gestionnaire principale, directeur du développement et Monsieur **PIERRE SIMONEAU**, o. m. a., greffier, sont aussi présents.

MOMENT DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Après un moment de réflexion la présidente de l'assemblée déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2000-06-271 1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE **SPÉCIALE** DU CONSEIL DU **19 JUIN 2000**

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

2000-06-272 2.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 5 JUIN 2000

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2000-06-273 3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 14 JUIN 2000

19 JUIN 2000

4. AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

- 2000-06-274 4.1 CHAMBRE DE COMMERCE DU DISTRICT DE GRANBY – BROMONT : RENOUVELLEMENT DE LA COTISATION ANNUELLE, JUIN 2000 À JUIN 2001
- 2000-06-275 4.2 CHAMBRE DE COMMERCE DU DISTRICT GRANBY - BROMONT : ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
- 2000-06-276 4.3 FONDATION DU CHSLD HORACE-BOIVIN : 7^E TOURNOI DE GOLF ANNUEL

5. AVIS DE MOTION, DISPENSE DE LECTURE ET PROJET DE RÈGLEMENT

- AM 5.1 AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AU ZONAGE ET AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 700-91, TEL QU'AMENDÉ DE FAÇON À : a) AJOUTER L'USAGE « FORMATION SPÉCIALISÉE » À LA CLASSE D'USAGES « COMMERCE ARTÉRIEL LÉGER (c3) » ; b) AUTORISER DORÉNAVANT DANS LES ZONES C01-161 ET C04-400 LES USAGES RELIÉS À LA FORMATION SPÉCIALISÉE
- 2000-06-277 5.2 DISPENSE DE LECTURE LORS DE L'ADOPTION RESPECTIVE DES PROJETS DE RÈGLEMENT ET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 700-58-2000 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AU ZONAGE ET AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 700-91, TEL QU'AMENDÉ DE FAÇON À : a) AJOUTER L'USAGE « FORMATION SPÉCIALISÉE » À LA CLASSE D'USAGES « COMMERCE ARTÉRIEL LÉGER (c3) » ; b) AUTORISER DORÉNAVANT DANS LES ZONES C01-161 ET C04-400 LES USAGES RELIÉS À LA FORMATION SPÉCIALISÉE »
- 2000-06-278 5.3 ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 700-58-2000 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AU ZONAGE ET AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 700-91, TEL QU'AMENDÉ DE FAÇON À : a) AJOUTER L'USAGE « FORMATION SPÉCIALISÉE » À LA CLASSE D'USAGES « COMMERCE ARTÉRIEL LÉGER (c3) » ; b) AUTORISER DORÉNAVANT DANS LES ZONES C01-161 ET C04-400 LES USAGES RELIÉS À LA FORMATION SPÉCIALISÉE »
- AM 5.4 AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AU ZONAGE ET AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 700-91, TEL QU'AMENDÉ DE FAÇON À AGRANDIR LA ZONE C01-128 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE H01-160 (LOTS 1716-17 ET 1717 DU CADASTRE DU CANTON DE BROME)

19 JUIN 2000

- 2000-06-279 5.5 DISPENSE DE LECTURE LORS DE L'ADOPTION RESPECTIVE DES PROJETS DE RÈGLEMENT ET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 700-59-2000 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AU ZONAGE ET AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 700-91, TEL QU'AMENDÉ DE FAÇON À AGRANDIR LA ZONE C01-128 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE H01-160 (LOTS 1716-17 ET 1717 DU CADASTRE DU CANTON DE BROME) »
- 2000-06-280 5.6 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 700-59-2000 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AU ZONAGE ET AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 700-91, TEL QU'AMENDÉ DE FAÇON À AGRANDIR LA ZONE C01-128 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE H01-160 (LOTS 1716-17 ET 1717 DU CADASTRE DU CANTON DE BROME) »

6. RÈGLEMENTS

7. AFFAIRES COURANTES

- 2000-06-281 7.1 SIGNALISATION RUE DE CHÂTEAUGUAY
- 2000-06-282 7.2 ADJUDICATION DU CONTRAT DE FOURNITURE D'UNE GÉNÉRATRICE À ESSENCE
- 2000-06-283 7.3 RÉCLAMATION DE BELL CANADA
- N. M. 7.4 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE PAR LE CLUB D'ÂGE D'OR D'ADAMSVILLE
- 2000-06-284 7.5 NOMINATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
- 2000-06-285 7.6 NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
- 2000-06-286 7.7 MANDAT DONNÉ À UN INGÉNIEUR POUR LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX POUR LE PROLONGEMENT DE LA RUE DU CHAPELIER.
- 2000-06-287 7.8 DEMANDE D'AUTORISATION D'AFFICHAGE DIRECTIONNEL
- 2000-06-288 7.9 GRAND PRIX FÉMININ INTERNATIONAL : PARRAINAGE ET DEMANDE DE COMMANDITE
- N. M. 7.10 TRANSFERT DU DOSSIER RELATIF À L'IMMEUBLE SITUÉ AU 4, RUE D'AMOS À LA COUR MUNICIPAL
- 2000-06-289 7.11 UNITÉ DE SECOURS BROME-MISSISQUOI : DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

19 JUIN 2000

- 2000-06-290 7.12 SIGNALISATION CHEMIN DE MAGOG
- 2000-06-291 7.13 DEMANDE D'INSTALLATION D'UN RESTAURANT MOBILE
- N. M. 7.14 TRAVAUX DE DÉBLAIE, CAMPING SAUVAGE, BOULEVARD DE BROMONT
- 8. AFFAIRES DU PERSONNEL**
- N. M. 8.1 PROJET D'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE BROMONT ET MONSIEUR SYLVAIN CORMIER
- 9. CORRESPONDANCE ET DÉPÔT DE DOCUMENTS**
- N. M. 9.1 DÉPÔT DE LA LETTRE DE SARAH FORAND RELATIVEMENT À LA REMISE D'UNE BOURSE D'ÉTUDE PAR LA VILLE DE BROMONT
- N. M. 9.2 DÉPÔT DE LA LETTRE DE MADAME JAFFA ET MONSIEUR JEAN-PIERRE JAQUIER RELATIVEMENT AU CHEMIN LAPOINTE MONTRÉ À L'ORIGINAIRE
- 11. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 2000-06-292 **12. LEVÉE DE LA SÉANCE**

LE GREFFIER

PIERRE SIMONEAU, O.M.A

2000-06-271

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU CONSEIL DU 19 JUIN 2000

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-GUY TARTE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

19 JUIN 2000

D'adopter l'ordre du jour avec les modifications suivantes :

- le sujet numéro 7.4 est reporté à une séance subséquente.
- les sujets numéros 7.14 et 8.1 sont retirés de l'ordre du jour.

ADOPTÉ

2000-06-272

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 5 JUIN 2000**

ATTENDU QUE Les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit procès-verbal ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-JACQUES BOISVERT**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du Conseil municipal tenue le 5 juin 2000, avec les modifications suivantes :

- la résolution numéro 2000-06-231 aurait dû se lire de la façon suivante :

2000-06-231

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE
DU 5 JUIN 2000**

*IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN McMASTER**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ*

D'adopter l'ordre du jour avec les modifications suivantes :

- *le sujet numéro 3.4 aurait dû se lire de la façon suivante :*
- *3.4 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU
COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 24 MAI 2000*
- *les sujets numéro 5.4, 5.5, 5.6 et 6.3 sont retirés de l'ordre du jour ;*
- *les sujets numéros 7.2, 7.15 et 7.16 sont reportés à une séance
subséquente.*

ADOPTÉ

19 JUIN 2000

- le numéro de résolution numéro 2000-06-269 n'a pas été utilisé et ne sera pas utilisé.

ADOPTÉ

2000-06-273

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DES MEMBRES
DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 14 JUIN 2000**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit procès-verbal

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal entérine les recommandations des membres du Comité consultatif d'urbanisme contenues dans le procès-verbal de son assemblée tenue le 14 juin 2000.

ADOPTÉ

2000-06-274

**CHAMBRE DE COMMERCE DU DISTRICT DE GRANBY –
BROMONT : RENOUELEMENT DE LA COTISATION ANNUELLE,
JUN 2000 À JUN 2001**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-GUY TARTE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-JACQUES BOISVERT**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la trésorière à payer la somme de **CENT TRENTE-CINQ DOLLARS (135,00 \$), taxes en sus**, à la Chambre de commerce du district de Granby – Bromont, somme représentant le renouvellement de la cotisation annuelle de Madame Pauline Quinlan, mairesse, de juin 2000 à juin 2001.

ADOPTÉ

19 JUIN 2000

2000-06-275

**CHAMBRE DE COMMERCE DU DISTRICT GRANBY - BROMONT :
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-GUY TARTE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la trésorière à payer la somme de **SOIXANTE DOLLARS (60,00 \$), taxes incluses**, à la chambre de commerce du district de Granby – Bromont, somme représentant la participation de deux membres du Conseil à un souper à l'occasion de l'assemblée générale annuelle de ladite Chambre de commerce.

ADOPTÉ

2000-06-276

**FONDATION DE CHSLD HORACE-BOIVIN : 7^E TOURNOI DE GOLF
ANNUEL**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QU'aucun membre du Conseil ne peut assister au tournoi de golf de la Fondation du CHSLD Horace-Boivin.

ADOPTÉ

AM

**AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT
MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AU ZONAGE ET AUX
PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE
NUMÉRO 700-91, TEL QU'AMENDÉ DE FAÇON À : a) AJOUTER
L'USAGE « FORMATION SPÉCIALISÉE » À LA CLASSE D'USAGES
« COMMERCE ARTÉRIEL LÉGER (c3) » ; b) AUTORISER
DORÉNAVANT DANS LES ZONES C01-161 ET C04-400 LES USAGES
RELIÉS À LA FORMATION SPÉCIALISÉE**

19 JUIN 2000

Monsieur le conseiller **PAUL M. ROLLAND** donne avis de motion qu'il sera présenté à une séance subséquente, pour adoption, un règlement modifiant le règlement relatif au zonage et aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 700-91, tel qu'amendé de façon à : a) ajouter l'usage « Formation spécialisée » à la classe d'usages « Commerce artériel léger (c3) » ; b) autoriser dorénavant dans les zones C01-161 et C04-400 les usages reliés à la formation spécialisée

2000-06-277

DISPENSE DE LECTURE LORS DE L'ADOPTION RESPECTIVE DES PROJETS DE RÈGLEMENT ET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 700-58-2000 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AU ZONAGE ET AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 700-91, TEL QU'AMENDÉ DE FAÇON À : a) AJOUTER L'USAGE « FORMATION SPÉCIALISÉE » À LA CLASSE D'USAGES « COMMERCE ARTÉRIEL LÉGER (c3) » ; b) AUTORISER DORÉNAVANT DANS LES ZONES C01-161 ET C04-400 LES USAGES RELIÉS À LA FORMATION SPÉCIALISÉE »

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit projet de règlement ;

ATTENDU QUE le projet de règlement est disponible pour consultation ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE dispenser le greffier de lire les projets de règlement et le règlement numéro 700-58-2000 lors de leur adoption respective.

ADOPTÉ

2000-06-278

ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 700-58-2000 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AU ZONAGE ET AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 700-91, TEL QU'AMENDÉ DE FAÇON À : a) AJOUTER L'USAGE « FORMATION SPÉCIALISÉE » À LA CLASSE D'USAGES « COMMERCE ARTÉRIEL LÉGER (c3) » ; b) AUTORISER DORÉNAVANT DANS LES ZONES C01-161 ET C04-400 LES USAGES RELIÉS À LA FORMATION SPÉCIALISÉE »

19 JUIN 2000

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit projet de règlement ;

ATTENDU la résolution numéro 2000-06-277 dispensant le greffier de faire la lecture des projets de règlement et du règlement lors de leur adoption respective ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tel que rédigé, le premier projet de règlement numéro 700-58-2000 intitulé « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AU ZONAGE ET AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 700-91, TEL QU'AMENDÉ DE FAÇON À : a) AJOUTER L'USAGE « FORMATION SPÉCIALISÉE » À LA CLASSE D'USAGES « COMMERCE ARTÉRIEL LÉGER (c3) » ; b) AUTORISER DORÉNAVANT DANS LES ZONES C01-161 ET C04-400 LES USAGES RELIÉS À LA FORMATION SPÉCIALISÉE »

ADOPTÉ

AM

AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AU ZONAGE ET AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 700-91, TEL QU'AMENDÉ DE FAÇON À AGRANDIR LA ZONE C01-128 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE H01-160 (LOTS 1716-17 ET 1717 DU CADASTRE DU CANTON DE BROME)

Monsieur le conseiller **ONIL COUTURE** donne avis de motion qu'il sera présenté, à une séance subséquente, pour adoption, un règlement modifiant le règlement relatif au zonage et aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 700-91, tel qu'amendé de façon à agrandir la zone H01-128 à même une partie de la zone H01-160 (lots 1716-17 et 1717 du cadastre du canton de Brome)

2000-06-279

DISPENSE DE LECTURE LORS DE L'ADOPTION RESPECTIVE DES PROJETS DE RÈGLEMENT ET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 700-59-2000 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AU ZONAGE ET AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 700-91, TEL QU'AMENDÉ DE FAÇON À AGRANDIR LA ZONE C01-128 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE H01-160 (LOTS 1716-17 ET 1717 DU CADASTRE DU CANTON DE BROME) »

19 JUIN 2000

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit projet de règlement ;

ATTENDU QUE le projet de règlement est disponible pour consultation ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE dispenser le greffier de lire les projets de règlement et le règlement numéro 700-59-2000 lors de leur adoption respective.

ADOPTÉ

2000-06-280

**ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 700-59-2000
INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF
AU ZONAGE ET AUX PLANS D'IMPLANTATION ET
D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 700-91, TEL
QU'AMENDÉ DE FAÇON À AGRANDIR LA ZONE C01-128 À MÊME
UNE PARTIE DE LA ZONE H01-160 (LOTS 1716-17 ET 1717 DU
CADASTRE DU CANTON DE BROME) »**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit projet de règlement ;

ATTENDU la résolution numéro 2000-06-279 dispensant le greffier de faire la lecture des projets de règlement et du règlement lors de leur adoption respective ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter tel que rédigé le premier projet de règlement numéro 700-59-2000 intitulé « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AU ZONAGE ET AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 700-91, TEL QU'AMENDÉ DE FAÇON À AGRANDIR LA ZONE C01-128 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE H01-160 (LOTS 1716-17 ET 1717 DU CADASTRE DU CANTON DE BROME) »

ADOPTÉ

19 JUIN 2000

20000-06-281

SIGNALISATION RUE DE CHÂTEAUGUAY

ATTENDU le rapport de Monsieur Pierre Henri, directeur adjoint du service de sécurité publique ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-JACQUES BOISVERT**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'installer des pancartes « Attention à nos enfants » près de chaque extrémité de la rue de Châteauguay et au centre de la rue.

ADOPTÉ

2000-06-282

**ADJUDICATION DU CONTRAT DE FOURNITURE D'UNE
GÉNÉRATRICE À ESSENCE**

ATTENDU QU'à la fermeture des soumissions le 12 juin 2000 à 10 heures, les soumissions suivantes ont été reçues :

NOM DU SOUMISSIONNAIRE	PRIX(taxes incluses)
Max Gagné & fils	8 918,59 \$
Génératrice Drummond	6 326,38 \$
Groupe Maska inc.	9 144,49 \$
Les équipements Lague Ltée	9 065,71 \$
Les équipements Lague Ltée	11 398,98 \$ *

* génératrice à moteur diesel.

ATTENDU l'analyse de soumissions et le rapport de Monsieur Pierre Henri ;

19 JUIN 2000

ATTENDU QUE la soumission de Génératrice Drummond n'est pas conforme au devis descriptif de la génératrice demandée ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-GUY TARTE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-JACQUES BOISVERT**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adjuger le contrat de fourniture d'une génératrice à essence au plus bas soumissionnaire conforme soit, Max Gagné & fils inc., au montant soumis.

QU'une somme de **SIX CENT CINQUANTE DOLLARS (650,00 \$)**, non incluse dans le prix de la soumission, soit prévue afin de défrayer le coût de l'installation électrique.

ADOPTÉ

2000-06-283

RÉCLAMATION DE BELL CANADA

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-GUY TARTE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la trésorière à payer la somme de **NEUF CENT CINQUANTE-SIX DOLLARS ET QUATORZE CENTS (956,14 \$)** à Bell Canada, somme représentant le paiement d'une réclamation suite à des dommages causés à ses installations téléphoniques le, ou vers le 20 décembre 1999, sur la rue de Papineau.

ADOPTÉ

N. M.

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE PAR LE CLUB D'ÂGE D'OR D'ADAMSVILLE

Le sujet numéro 7.4 est reporté à une séance subséquente.

19 JUIN 2000

2000-06-284

**NOMINATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-GUY TARTE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les personnes suivantes soient nommées, par la Ville de Bromont, pour faire partie du Conseil d'administration de la Corporation de développement économique de Bromont; :

Monsieur Gérald Allaire, co-proprétaire du golf, Le Royal Bromont

Monsieur Paul Bédard, avocat pour la firme Lafleur Brown

Monsieur Marcel Bundock, administrateur de société

Monsieur Roger Fortin, délégué de l'association pour la promotion résidentielle de Bromont

Monsieur Paolo DiPietrantonio, directeur général au Château Bromont

Jan Lembregts, président de Beaulieu Canada

QUE Madame Pauline Quinlan soit, d'office, membre du Conseil d'administration de ladite Corporation.

QUE Monsieur Paul M. Rolland, conseiller et Monsieur André Benoît, gestionnaire principal, responsable du développement, soient aussi membres du Conseil d'administration de la Corporation de développement économique de Bromont.

ADOPTÉ

2000-06-285

**NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF
D'URBANISME**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

19 JUIN 2000

QUE les personnes suivantes soient nommées membres du Comité consultatif d'urbanisme :

Madame : Lise Bérard
Messieurs : Michel Couillard
Germain Carey
Gilles Beauchemin
Martin Laroque

ADOPTÉ

2000-06-286

MANDAT DONNÉ À UN INGÉNIEUR POUR LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX POUR LE PROLONGEMENT DE LA RUE DU CHAPELIER.

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-GUY TARTE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE mandater la firme Les Laboratoires Richelieu-Estrie pour faire la surveillance des travaux lors du prolongement de la rue du Chapelier.

ADOPTÉ

2000-06-287

DEMANDE D'AUTORISATION D'AFFICHAGE DIRECTIONNEL

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance de la demande d'affichage directionnel faite par Monsieur Michel Champagne ;

ATTENDU QUE l'article 4.11 du règlement d'affichage stipule que tout enseigne annonçant un service, un commerce, une industrie ou tout autre usage autorisé, doit être installée sur le terrain où l'usage est exercé ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-JACQUES BOISVERT**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE, pour être en conformité avec le règlement d'affichage, le Conseil municipal se doit de refuser la demande de Monsieur Michel Champagne.

ADOPTÉ

19 JUIN 2000

2000-06-288

**GRAND PRIX FÉMININ INTERNATIONAL : PARRAINAGE ET
DEMANDE DE COMMANDITE**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de la lettre de madame Johanne Lapointe relativement au Grand prix féminin international ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-GUY TARTE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE Madame Pauline Quinlan, mairesse, ne peut accepter le parrainage du Grand prix féminin international.

QUE le Conseil municipal ne peut accéder à la demande de contribution financière pour la tenue de l'événement, le montant n'ayant pas été prévu au budget.

ADOPTÉ

N. M.

**TRANSFERT DU DOSSIER RELATIF À L'IMMEUBLE SITUÉ AU 4,
RUE D'AMOS À LA COUR MUNICIPAL**

Les membres du Conseil ont pris connaissance du rapport de Monsieur Bernard Boileau, inspecteur en bâtiment.

2000-06-289

**UNITÉ DE SECOURS BROME-MISSISQUOI ; DEMANDE DE
CONTRIBUTION FINANCIÈRE**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-GUY TARTE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la trésorière à payer la somme de **CINQ CENTS DOLLARS (500 \$)** à Unité de secours Brome-Missisquoi, somme représentant la contribution financière de la Ville de Bromont à l'organisme.

ADOPTÉ

19 JUIN 2000

2000-06-290

SIGNALISATION CHEMIN DE MAGOG

ATTENDU la lettre de Monsieur Paul Villecourt relativement à la circulation automobile trop rapide sur le chemin de Magog ;

ATTENDU le rapport de Monsieur Pierre Henri, directeur-adjoint du service de sécurité publique ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-GUY TARTE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'installer un panneau « Ralentissez » ou « Sortie de voitures » sur le côté du chemin de Magog où est situé le numéro civique 474 pour indiquer qu'une entrée privée est située à cet endroit.

ADOPTÉ

2000-06-291

DEMANDE D'INSTALLATION D'UN RESTAURANT MOBILE

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de la demande de Madame Francine Choinière de Mobilier Phillippe Dagenais concernant l'installation temporaire d'un restaurant mobile au 115, boulevard de Bromont, durant la « Vente sous le Chapiteau » qui se tiendra du 25 juin au 2 juillet 2000 ;

ATTENDU le rapport de Monsieur Bernard Boileau, inspecteur en bâtiment ;

ATTENDU l'article 6.9 du règlement de zonage 700-91 concernant les commerces temporaires ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser, dans le cadre de l'activité commerciale « Vente sous le chapiteau », du 25 juin au 2 juillet 2000, l'installation d'un restaurant temporaire pour la clientèle du Centre commercial Les Promenades de ma maison.

ADOPTÉ

19 JUIN 2000

N. M.

TRAVAUX DE DÉBLAIE, CAMPING SAUVAGE, BOULEVARD DE BROMONT

Le sujet numéro 7.14 est retiré de l'ordre du jour.

N. M.

PROJET D'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE BROMONT ET MONSIEUR SYLVAIN CORMIER

Le sujet numéro 8.1 est retiré de l'ordre du jour.

N. M.

DÉPÔT DE LA LETTRE DE SARAH FORAND RELATIVEMENT À LA REMISE D'UNE BOURSE D'ÉTUDE PAR LA VILLE DE BROMONT

Les membres du Conseil ont pris connaissance de ladite lettre.

N. M.

DÉPÔT DE LA LETTRE DE MADAME JAFFA ET MONSIEUR JEAN-PIERRE JAQUIER RELATIVEMENT AU CHEMIN LAPOINTE MONTRÉ À L'ORIGINAIRE

Les membres du Conseil ont pris connaissance de ladite lettre.

PÉRIODE DE QUESTIONS

- Madame Manon Parent dépose une pétition de parents relativement au transports des enfants du secteur d'Adamsville aux camps de jour. Elle demande ce que la Ville Compte faire pour que les enfants soient transportés comme c'était le cas auparavant. Elle aimerait que la Ville rétablisse les loisirs dans le secteur d'Adamsville, advenant que le transport ne puisse pas être rétabli.

19 JUIN 2000

- Monsieur André Roy veut savoir le nombre d'enfants doivent être transportés.
- Monsieur Luc Dion demande quand le secteur d'Admasville sera considéré comme faisant partie de la Ville de Bromont.
- Madame Sylvie Chaput aimerait connaître combien la Ville déboursait, par année, pour le transport des enfants. Elle souligne que ce transport n'est que pour une période de deux mois et ne représente pas un déboursé très élevé pour la Ville. Elle précise que ce transport d'enfant doit être fait en toute sécurité.
- Monsieur Pierre Bellefleur demande s'il y avait des sujets assez urgents pour convoquer une assemblée spéciale. Il s'informe du nombre de personnes qui ont fait une demande pour faire partie du Comité consultatif d'urbanisme et sur la façon de choisir parmi les candidats.
- Madame Manon Parent demande si Gestion des loisirs de Bromont reçoit des subventions de la Ville.

2000-06-292

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-GUY TARTE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la présente séance soit levée.

ADOPTÉ

PAULINE QUINLAN, MAIRESSE

PIERRE SIMONEAU, o. m. a., GREFFIER